



DECLARATION CGT au CSE

Suite au licenciement de MAGALIE Salariée du service Paye

Issoire, le 16 Juillet 2019

Notre organisation syndicale vous interpelle suite au nouveau licenciement d'une salariée de l'entreprise. Licenciement une nouvelle fois, sans aucun motif concret.

Ce licenciement acté par lettre recommandée, le samedi pendant la période des vacances, licenciement à charge, commandité et organisé par une équipe de direction qui ne respecte rien, est totalement injustifié pour notre organisation syndicale.

Le 8 Juillet, vous avez convoqué Magalie Tiveyrat à un entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement. Lors de cet entretien durant lequel elle était assistée d'un élu de notre organisation syndicale, à aucun moment vous avez amené les preuves pouvant justifier une sanction et surtout pas un licenciement. Nous vous rappelons que notre règlement intérieur prévoit en cas de faute, quand cette faute est justifiée, une sanction d'un à trente jours de mise à pied.

Nous réaffirmons qu'au service paye des erreurs il y en a et qu'il y en aura tous les mois, hier aujourd'hui et demain. Ces erreurs proviennent souvent du pointage des services. Quand il y a des erreurs elles sont régularisées sur le mois suivant, c'est une pratique qui existe depuis des années et qui existera toujours, vue la complexité de nos pointages et des cycles de travail de l'entreprise.

Vous avez monté sur des mensonges, que nous saurons démontrer devant la justice, le licenciement d'une salariée, qui contrairement à vous et sa RH de secteur, est une véritable professionnelle qui a toujours répondu aux demandes des salariés de l'entreprise sur les problèmes de paye, de prévoyance et autres.

Avant même de l'écouter le 8 Juillet au matin, date de son entretien préalable, vous aviez déjà pris la décision de la licencier. C'est pour cette raison, que vous l'aviez orientée vers une rupture conventionnelle dès le lundi 24 juin, au moment de la remise en main propre à Magalie de la lettre l'informant de votre entretien bidon.

Une fois de plus, vous ne respectez rien n'y personne et surtout pas les valeurs de Constellium qui sont la « sécurité, le respect, la confiance, la transparence, la collaboration, l'autonomie ».

Magalie vous a toujours fait confiance : elle a eu tort. Car aujourd'hui vous lui mettez un coup de couteau dans le dos. Elle vous a toujours respecté et fait son travail, aujourd'hui vous la licenciez sans même l'écouter. Être transparent vous l'êtes, car vous n'avez rien de concret à lui reprocher pour la licencier. Vous collaborez très bien entre vous, c'est choquant, pour faire du mal aux autres aux salariés dans leur ensemble, surtout quand ils ne font pas partie de votre secte.

Vous êtes une bande d'irresponsables, tellement irresponsables que tous les jours avec vos décisions révoltantes, vous mettez les gens en danger, dans un climat d'insécurité professionnelle. En toute autonomie, notre organisation syndicale affirme qu'elle n'a aucun respect pour vous, aucune confiance en vous encore moins aujourd'hui après cette nouvelle décision intolérable, et nous ne sommes pas les seuls.